

I.

ÉCOLES HELLÉNIQUES ÉLÉMENTAIRES.

Nous appelons ainsi celles des écoles grecques des villages ou des villes, dans lesquelles un professeur, pourvu d'un diplôme de gymnase, instruit des élèves sortis des écoles primaires, et répartis par lui en deux ou trois classes. Il leur enseigne successivement les matières du programme des classes inférieures des écoles helléniques de la Grèce. La base de cet enseignement est la langue grecque ; mais chaque professeur, suivant ses goûts et ses connaissances, prend pour sujet de ses cours son auteur favori, poète ou prosateur, sans tenir compte ni du programme ni du degré d'instruction des élèves. Il existe souvent aussi des cours complémentaires.

Des Écoles helléniques élémentaires existaient chez les Grecs de la Turquie en 1878-79 :

1° En Épire . . .	écoles, 33 ;	profes. 35 ;	élèves, 881 ;	dép. 37.237 fr.
2° En Thessalie . . .	— 22	— 22	— 493	— 17.090 »
3° En Macédoine. . .	— 45	— 50	— 1.302	— 41.400 »
4° En Thrace . . .	— 66	— 73	— 2.198	— 73.760 »
5° Dans les îles . . .	— 21	— 23	— 607	— 20.000 »
6° En Asie . . .	— 86	— 93	— 2.708	— 82.600 »

Le nombre des élèves de ces écoles est peu considérable, et les résultats médiocres, à cause de l'impossibilité dans laquelle se trouve un professeur de faire à la fois plusieurs cours, et aussi à cause de l'irrégularité des programmes. Dès 1870, on avait indiqué, comme remède à ces maux, de réunir toutes ces écoles helléniques élémentaires avec les écoles primaires, et de constituer une seule école communale centrale. Par ce moyen on

